Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-212202774-20260610-2026040-DE

2026-040

COMMUNE de SAINT-BRANDAN (Côtes d'Armor)

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 10 JUIN 2026 A 20H00
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 10 juin à 20h, le Conseil Municipal de SAINT-BRANDAN dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian JOLLY, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **19**

Nombre de conseillers présents ou représentés : **19**

Présents :
Christian JOLLY, le Maire, Céline AUFFRAY, Franck CHAMPAGNE, Virginie LAIGLE, Vincent LE BERR, Virginie PHILIPPE, Jean-Pierre VARNIER, Didier LE VEXIER, Sandra LE GUILLOUX, Delphine HELLOCO, Laëtitia HENRY, Olivier FLAGEUL, Bryan DEVILLE, Guillaume PITON, Daniel DEMOY, Claire SERRE.

Procurations :
Nadège JOUAN à Virginie LAIGLE
Jean-Alain QUINIO à Sandra LE GUILLOUX
Christelle BOITARD à Christian JOLLY

Secrétaire de séance : Bryan DEVILLE
Date d'envoi de la convocation : le 03 juin 2026
Date de l'affichage : le 03 juin 2026

DÉLIBERATION N°2026-040 - Clôture du budget Carestiemble

Vu le budget annexe Carestiemble,
Vu les opérations comptables arrêtées au 31 décembre 2025,
Vu que lors de la séance du mois de décembre 2025, la décision de procéder à la clôture du budget de Carestiemble a été évoquée,
Vu la délibération du 14 avril 2026 approuvant le compte financier unique et l'affectation du résultat au budget principal de la commune,
Monsieur Vincent LE BERR, adjoint en charge des finances, informe les membres du conseil municipal de la nécessité de procéder à la clôture du budget de Carestiemble.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- De PROCEDER à la clôture du budget annexe Carestiemble, conformément aux opérations arrêtées au 31 décembre 2025.
- De CONFIRMER l'affectation du résultat, telle qu'approuvée lors de la séance du 14 avril 2026, et intégrée au budget principal de la commune.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à effectuer l'ensemble des formalités comptables et administratives liées à cette clôture.

Pour : 19	Abstention : 0	Contre : 0

La délibération est Adoptée ☒
Rejetée ☐

Pour copie conforme
Christian JOLLY
Le maire

MAIRIE de SAINT-BRANDAN Côtes-d'Armor 22800